

Demande de subvention

M. le Maire a exposé au Conseil municipal que le Conseil Général de Neuchâtel et Nolle avait décidé d'apporter l'aide financière du département aux communes exécutant une distribution d'eau potable.

Le Conseil, après délibération, considérant que la Commune de Luchez a dû procéder pour réaliser sa distribution d'eau potable à différents emprunts dont le montant est de l'ordre

de décider de demander que soit accordée à la Commune la bonification d'intérêt prévue par la Commission départementale dans sa séance du 12 Juin 1948.